



Mesdames, messieurs, chers amis,

C'est avec plaisir que je vous adresse notre deuxième lettre d'information, entièrement dédiée au budget. Ce 17 juin, lors de notre premier conseil municipal, nous avons été amenés à nous prononcer sur le budget 2019 et à valider celui de 2020. Nous vous présentons au verso de ce document une version synthétisée de ce budget prévisionnel, le budget détaillé étant consultable en mairie.

Nous aurons pour les années à venir, deux emprunts importants à supporter. Le premier concerne l'achat de la maison Bossière en 2011. Pour ce bien, nous avons à rembourser annuellement 27 014 €, ceci jusqu'en 2027. Le deuxième remboursement d'emprunt, d'une valeur de 29 345 € à échéance 2024, concerne l'achat d'un terrain, initialement prévu pour accueillir un lotissement. À cette époque, la municipalité a choisi d'urbaniser le secteur en ayant recours à un lotisseur et a souhaité vendre le terrain, malheureusement bien en deçà de son prix d'achat. Par conséquent, nous serons contraints, pour les années à venir, à intégrer le déficit de 220 000 € dans notre budget général, limitant ainsi les investissements souhaités.

Vous le constatez notre budget est contraint et nos marges de manœuvres faibles. Nous faisons néanmoins le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, ceci alors-même que les dotations de l'Etat sont en chute libre. Le taux d'imposition reste donc inchangé et se situe en deçà des moyennes départementales et nationales. Nous avons également maintenu les subventions attribuées aux associations en veillant à leur bonne répartition. Dans ce contexte, nous restons à votre écoute pour définir des chantiers qu'il nous faudra nécessairement prioriser pour cette année 2020/2021 et les suivantes.

Les circonstances actuelles liées au Covid ne nous ont pas encore donné la possibilité de nous rencontrer. D'ici la fin de l'année, si les conditions sanitaires le permettent, je souhaite que le conseil municipal puisse se présenter à vous. Chaque conseiller municipal est déjà à pied d'œuvre dans ses domaines de compétence. Les premières commissions se sont tenues courant juin et d'autres se tiendront en juillet. Dans le cadre d'une démocratie participative, j'invite les habitants qui le souhaitent à faire acte de candidature pour siéger dans nos commissions. Celles ouvertes à la population sont au nombre de six :

- Finances et budget
- Bâtiments, voirie et urbanisme
- Forêts
- Communication
- Environnement, cadre de vie, culture sport et animation
- Affaires sociales

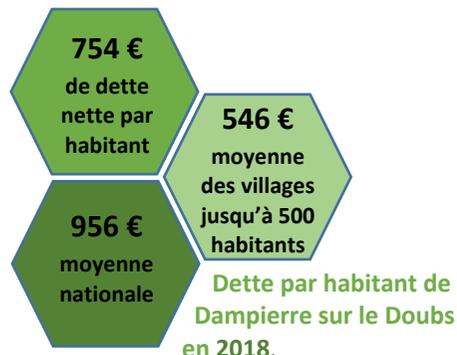
Je vous rappelle également que le conseil municipal est une instance ouverte au public à laquelle vous pouvez assister. Les comptes rendus des précédents conseils sont consultables en mairie et au tableau d'affichage pour le plus récent. À ce propos, nos comptes rendus sont désormais accessibles depuis notre site internet et notre page Facebook. Pensez à vous abonner ! Et que les personnes moins à l'aise avec l'informatique soient ici rassurées. Si nous faisons le choix de nous positionner fortement sur ces outils numériques, nous continuerons à garder un lien étroit avec l'ensemble de la population, que ce soit à travers cette lettre d'information ou notre futur bulletin municipal. Enfin, convaincu que rien ne vaut le contact humain, je vous invite à venir me rencontrer en mairie pour toute question concernant la commune et son fonctionnement.

Il fait bon vivre à Dampierre et la période estivale qui débute nous le rappelle avec bonheur. À toutes et tous, je souhaite un agréable été où chacun pourra se ressourcer. Prenez soin de vous et de vos proches.

Zoom sur le budget



Le budget principal 2020 de la commune s'élève à **600 795 €**. La catégorie *recettes et dépenses de fonctionnement* retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune et qui reviennent chaque année : paiement des intérêts des emprunts, impôts locaux, dotations de l'État... La catégorie *recettes et dépenses d'investissement* concerne les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine : remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, nouveaux travaux... Chaque catégorie doit être présentée en équilibre.



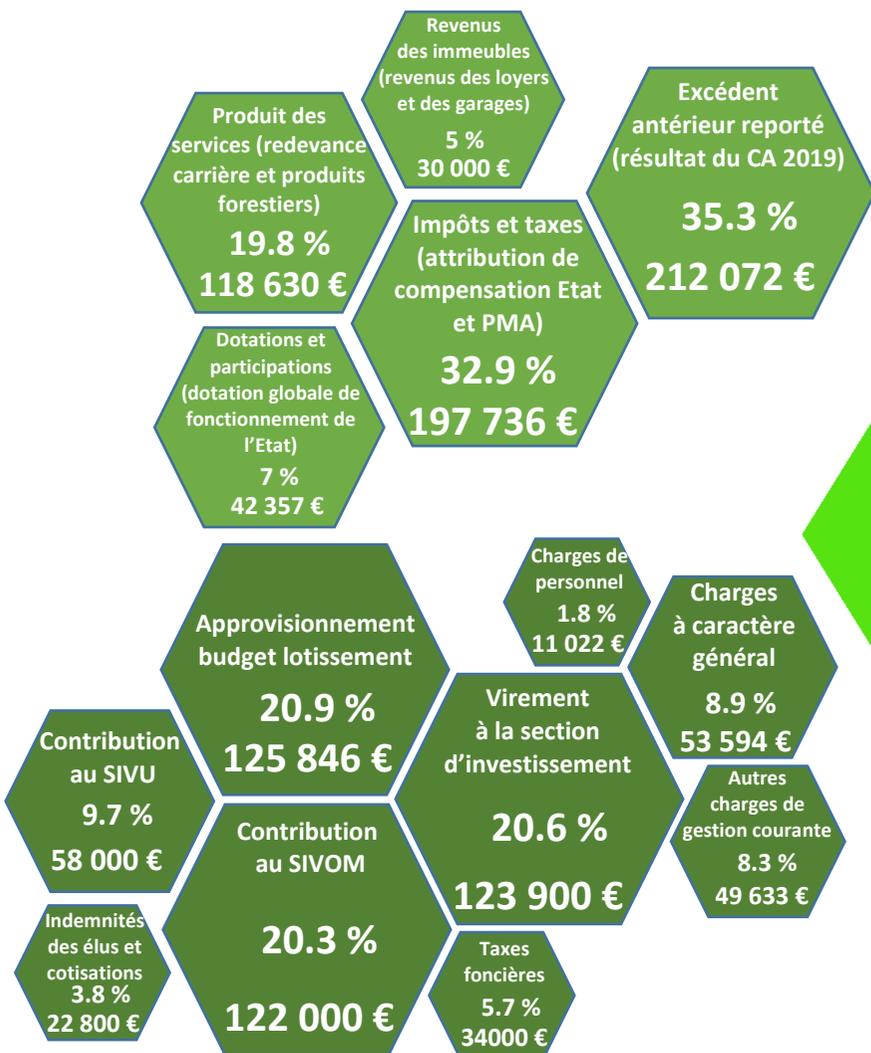
Taux d'imposition

	2019	2020	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe foncière bâti	17.85	17.85	20.07	21.59
Taxe foncière non bâti	23.38	23.38	23.66	49.72

Moyennes nationale et départementale pour les communes de moins de 500 habitants.

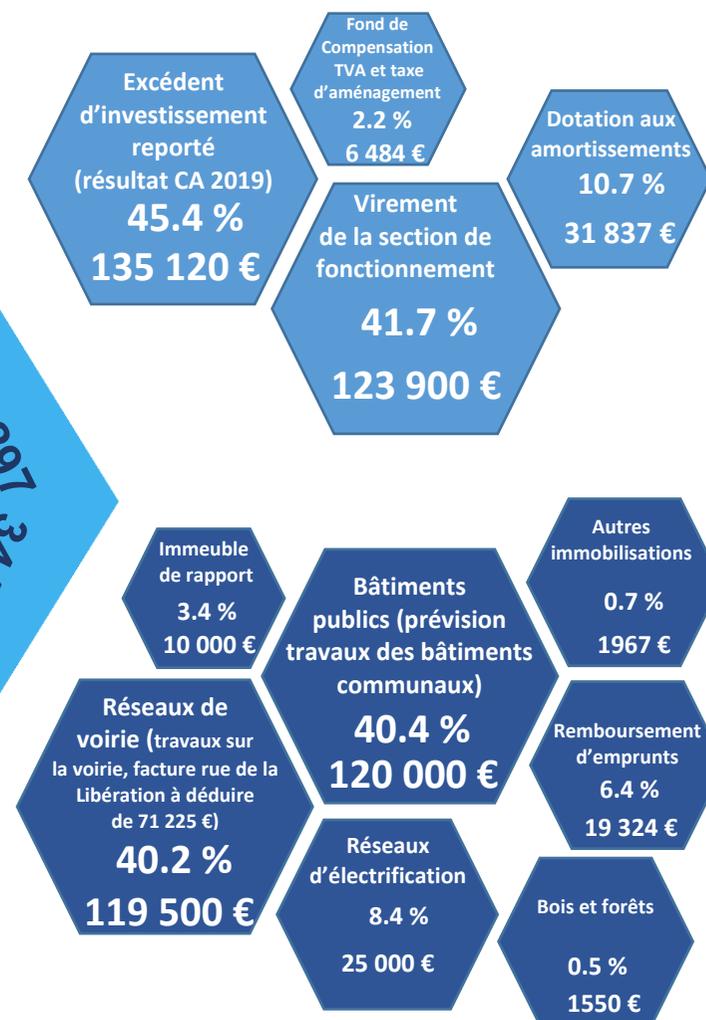
Fonctionnement

Les principales recettes



Investissement

Les principales recettes



Les principales dépenses